

## OUTIL 6.1 : EDITION DES AUTOCOLLANTS

### Trois possibilités s'offrent aux porteurs de projet :

- créer son propre autocollant (et ainsi le personnaliser) en lien par exemple avec l'identité du programme local de prévention des déchets ;
- imprimer l'autocollant de la campagne nationale proposé par le Ministère du Développement Durable ;
- se procurer ceux édités par des associations.

Si vous optez pour la création de votre propre autocollant, il est bon de savoir :

- que le budget moyen pour l'édition et l'impression est de l'ordre de 6 centimes d'euros par autocollant. Source : ADEME - Etude 2009 ;
- qu'il doit avoir des caractéristiques bien spécifiques : résistant aux intempéries (soleil, pluie), résistant à l'arrachage, grande visibilité de l'information ("Non à la publicité, Oui à l'info des collectivités"), être de taille suffisante pour être rapidement vu par les distributeurs. Mais attention, sachant que les nouveaux emménagés (13 % des Français déménagent chaque année) peuvent souhaiter modifier le choix des précédents occupants, une réflexion en amont devra être menée sur le caractère amovible ou non de l'autocollant ;
- En Belgique et en Suisse, il existe des normes sur les colles utilisées afin de pallier ce problème.

Pour l'impression, et dans une démarche de cohérence avec la réduction quantitative et qualitative des déchets, il est souhaitable :

- d'utiliser les services d'un imprimeur certifié Imprim'vert ;
- de choisir du papier recyclé (si cela est possible) ;
- d'utiliser de l'encre végétale ;
- d'éviter les aplats de couleurs, grands consommateurs d'encres...

**Un équilibre entre éco-conception et durabilité des autocollants est à trouver**